



ENGAGEMENT ET ASSISTANCE AUX PAYS POUR RÉDUIRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

APERÇU

Travaillant en collaboration avec les gouvernements hôtes, CLEAR II fournit une assistance technique pour réduire significativement le travail des enfants. Ce projet de quatre ans est financé par le Département américain du Travail (USDOL) et vise à soutenir les objectifs décrits dans le dernier rapport de USDOL sur le travail des enfants.

Winrock International, et ses partenaires Lawyers Without Borders (LWOB) et Vérité, utilisent une approche qui repose sur trois piliers intégrés:

1. **Pouvoir d'agir:** cadre juridique renforcé - Les gouvernements des pays hôtes auront la capacité d'analyser la législation et de mettre en place un cadre juridique et institutionnel clair qui respecte les normes et les engagements internationaux;
2. **Capacité d'agir:** amélioration de l'application de la loi - une assistance technique qui aide les ministères, les institutions et les industries à améliorer les cadres judiciaires et juridiques actuels pour renforcer leur capacité à appliquer les lois relatives au travail des enfants; et
3. **Promotion de la prévention:** programmes sociaux et économiques mieux soutenus - CLEAR II améliorera la capacité des gouvernements à mettre en œuvre efficacement des plans d'actions nationaux pour

lutter contre le travail des enfants et intégrer la programmation de la réduction du travail des enfants par le biais des ministères concernés.

OBJECTIFS DU PROJET

CLEAR II vise à accroître la capacité des gouvernements hôtes à réduire le travail des enfants à travers les quatre objectifs intermédiaires suivants:

1. Amélioration de la législation sur les questions relatives au travail des enfants, y compris la mise en conformité des lois locales et nationales avec les normes internationales ;
2. Amélioration du suivi et de l'application des lois et politiques relatives au travail des enfants;
3. Mise en œuvre effective des plans d'actions nationaux sur le travail des enfants;





Plans d'actions nationaux sur le travail des enfants. Soutenir, améliorer et / ou accélérer les actions des gouvernements hôtes pour adopter et mettre en œuvre des plans d'actions nationaux sur le travail des enfants, y compris ses pires formes. Soutien au renforcement des capacités des principales parties prenantes à mettre en œuvre, suivre et évaluer le plan d'action national.

Politiques et programmes sociaux. Soutenir, améliorer et / ou accélérer les actions des gouvernements hôtes dans la mise en œuvre des politiques et programmes nationaux et locaux visant à réduire et prévenir les pires formes de travail des enfants, ainsi que l'amélioration des politiques et des programmes sociaux pour améliorer l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle, aux services de protection sociale, à la création d'emplois et / ou initiatives de réduction de la pauvreté des populations particulièrement vulnérables aux pires formes de travail des enfants.

4. Amélioration de la mise en œuvre des politiques et programmes sociaux visant à réduire et prévenir le travail des enfants, notamment l'accès accru à l'éducation de base et à la formation professionnelle, le renforcement des services de protection sociale, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

LOCALISATION DE CLEAR II

Le programme comprend le Népal, le Burkina Faso, le Libéria, le Belize, le Panama, la Jamaïque et le Honduras. CLEAR II s'est engagé avec les gouvernements des pays d'accueil à évaluer les circonstances liées au travail des enfants et à mettre en œuvre des activités spécifiques.

Financement fourni par le Département du Travail des États-Unis en vertu de l'accord de coopération numéro IL-26260-14-75-K. Ces déclarations ne reflètent pas nécessairement les opinions et politiques du Département du Travail des États-Unis, et la mention de noms commerciaux, de produits commerciaux ou d'organisations n'implique pas l'approbation du gouvernement des États-Unis.

SOMMAIRE DES ACTIVITÉS

Lois et règlements. Soutenir, améliorer et / ou accélérer les actions des gouvernements hôtes pour améliorer la législation relative au travail des enfants, notamment en mettant les lois locales ou nationales en conformité avec les normes internationales.

Coordination et application. Soutenir, améliorer et / ou accélérer les actions des gouvernements hôtes pour améliorer le suivi et l'application des lois et politiques relatives aux pires formes de travail des enfants, notamment en améliorant la connaissance des lacunes existantes au niveau de l'inspection du travail, la formation des inspecteurs du travail et le soutien aux communautés dans le système de surveillance du travail des enfants.

